

## Une exposition itinérante sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Afin de permettre à chacun de s'informer sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les 19 communes du Moyen Verdon propose une exposition itinérante à découvrir dans les différentes mairies.

Le PLUi est un document stratégique qui, une fois approuvé, régira l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir). Son élaboration passe par plusieurs phases : diagnostic territorial, projet d'aménagement et de développement durable, zonage, etc.

Pour présenter ce document et les différentes pièces qui le compose, une exposition sur des panneaux A0 est proposée dans les différentes mairies du territoire. D'autres panneaux viendront compléter l'exposition, au fur et à mesure de l'avancée du PLUi.

L'exposition a démarré sur les communes de La Palud-sur-Verdon, Saint-André-les-Alpes et Barrême ; retrouvez les prochains passages sur votre commune sur le site internet [www.cc-moyenverdon.fr](http://www.cc-moyenverdon.fr) !

En complément de cette exposition, une série de trois réunions publiques sont proposées pour présenter le diagnostic territorial à l'ensemble des habitants. Celles-ci se tiendront à Barrême le 20 mars 2017 (salle de la Culture), à Saint-André-les-Alpes le 21 mars 2017 (salle des Fêtes) et à Castellane le 22 mars 2017 (Foyer Culturel). Celles-ci débuteront à 19h, et sont ouvertes à tous. Venez nombreux !

### PLUi | PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

C'est un document stratégique qui définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 19 communes du Moyen Verdon. Il est élaboré par l'ensemble des élus des communes membres de la Communauté de Communes du Moyen Verdon.

#### UN PROJET INTERCOMMUNAL

Le PLUi est un projet intercommunal qui concerne l'ensemble des communes du territoire. Il est élaboré par l'ensemble des élus des communes membres de la Communauté de Communes du Moyen Verdon.

#### LES ETAPES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. Diagnostic territorial
2. Définition des orientations d'aménagement et de développement durable
3. Zonage
4. Définition des règles d'urbanisme
5. Révision
6. Mise à jour
7. Approbation
8. Mise en œuvre

#### CONCERTATION

La concertation se déroule au long de la procédure.

#### LE PLUi ET LA CONCERTATION PUBLIQUE

Un projet construit en concertation avec la population.

#### QUE CONTIENT LE PLUi ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal contient :

- un diagnostic territorial
- des orientations d'aménagement et de développement durable
- des règles d'urbanisme
- des zonages

### PLUi | PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### UN TERRITOIRE DE MONTAGNE EXCEPTIONNEL ET DIVERSE

Une topographie en dent de scie source de richesses paysagiques.

#### UN PATRIMOINE REGIONAL, SUBISSANT DE NOMBREUSES PRESSIONS

Un patrimoine naturel protégé

Un territoire soumis aux risques naturels

Reboisement des versants, disparition des milieux naturels et zones de pâturage

Un impact touristique important sur les milieux naturels

### PLUi | PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### UNE ORGANISATION EN VALLEE, SOLIDARITE ET DESERTEMENTS INTERCOMMUNAUUX.

Le territoire est organisé en vallée, solidarité et desertements intercommunaux. L'ensemble des communes du territoire est organisé en vallée, solidarité et desertements intercommunaux.

#### DES LOGIQUES DEMOGRAPHIQUES QUI INFLUENT LES FORMES URBAINES DU TERRITOIRE.

Une croissance démographique localisée, un vieillissement continu de la population

Une attractivité saisonnière de territoires qui fluctue au long de l'année

Un développement urbain concentré